

Initiatives ministérielles

Ce cas ne fait qu'illustrer ce qui se passe couramment toutes les semaines que Dieu fait. Nous savons tous combien c'est pénible quand se présente au bureau de circonscription un jeune étudiant ou une jeune étudiante du secondaire qui est peut-être à quelques mois de l'obtention de son diplôme d'études. Selon son professeur, il ou elle travaille bien. Il ou elle est adapté à son nouveau milieu. L'ennui, c'est que ses parents ont reçu un avis d'expulsion. Le beau rêve tourne au cauchemar avec la séparation forcée de la famille.

Vendredi et aujourd'hui nous avons essayé de faire preuve d'un esprit constructif dans ce débat avec le gouvernement et nous avons souligné certains aspects de ce projet de loi auxquels nous sommes favorables, mais je répète que le meilleur projet du monde peut échouer faute du personnel nécessaire pour en assurer la mise en oeuvre.

Quand la députée a dit que le droit de décider qui peut rester et qui est expulsé appartient maintenant aux fonctionnaires, cela a fait ressortir tous les dangers d'une telle délégation de pouvoirs. Qu'est-ce qu'il advient si, à cause du fort volume de cas à traiter, ces fonctionnaires se surmènent et ne peuvent pas toujours garder leur sang-froid? Ils doivent très souvent prendre des décisions imprévisibles.

Ma collègue ne pense-t-elle pas que l'un des véritables problèmes que pose cette mesure législative réside dans le fait que le gouvernement du Canada n'alloue pas assez d'années-personnes à la fonction publique du Canada pour promouvoir la bonne idée qu'a eue le gouvernement actuel de mettre en oeuvre ce projet? Car je pense que, sans le nombre d'années-personnes nécessaires, c'est voué à l'échec.

• (1540)

Mme Maheu: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Broadview—Greenwood, qui signale un point très important. Lorsque cette commission a été établie, on y a alloué beaucoup d'argent dans l'espoir et avec l'assurance qu'elle terminerait le travail. Il y a longtemps de cela et elle accuse toujours un arriéré de quelque 100 000 personnes. Pas étonnant que ses membres soient fatigués.

Le gouvernement est tellement préoccupé par la dette nationale qu'il veut l'éponger à tout prix. Peu importe, il faut s'efforcer de réduire le déficit, au sujet duquel personne d'entre nous ne s'est vraiment plaint, mais pas

au prix de vies humaines et de la dignité humaine, comme on est en train de le faire.

C'est facile de dire que nos fonctionnaires sont fatigués ou surmenés au sujet de cas dont j'ai pris connaissance. Le premier ministre de notre pays a pris ici la parole pour dire qu'il s'occuperait personnellement de l'affaire, puis son propre gouvernement décide d'en appeler du cas des enfants. On avait déjà reconnu le bien-fondé de leur demande au cours d'une audience. Les parents étaient au courant de ce qui se passe en Afghanistan. C'est là un autre problème: il y a des membres de cette commission qui ignorent tout de ce qui se passe dans les pays du tiers monde.

Le premier ministre est intervenu: il se complait à prendre la parole, dès qu'il est question d'enfants. Il sait parler, mais lorsque vient le temps d'agir, il n'est pas là.

M. Lewis: La spécialiste du dénigrement.

Mme Maheu: Ce n'est peut-être pas du dénigrement. Que le ministre consulte le dossier!

M. Lewis: C'est du dénigrement.

Mme Maheu: J'ai bien d'autres cas. Dans un autre cas d'Afghanistan, on a réagi de la même façon.

M. Lewis: C'est du dénigrement.

Mme Maheu: Le ministre m'accuse encore de dénigrer les efforts du premier ministre. Quand il y a cinq enfants en jeu, je suis heureuse de pouvoir faire du dénigrement, parce qu'aucun député de ce côté-là de la Chambre ne le ferait. Il est question d'un bébé, monsieur le ministre. Pardon madame la Présidente, par votre entremise, je dis au ministre qu'il s'agit d'enfants et vous savez bien, vous ce que je ressens, étant donné que nous sommes toutes deux mères.

J'ai un deuxième cas où la même chose se produit. Il s'agit de gens victimes de torture qui ont quitté le pays et deux ou trois membres de la commission qui ignorent tout de l'Afghanistan déclarent: «Nous ne croyons pas cela, il n'y a pas eu de torture. Les marques ne suffisent pas.» Il arrive que les chocs électriques ne laissent pas de traces. Or, il porte d'autres traces.

Comment se fait-il que le gouvernement est représenté par tant de gens sans coeur au sein de cette commission? Si le ministre a déjà, pour des raisons humanitaires, accordé un droit d'asile au Canada, je voudrais qu'il le dise à la Chambre parce que, dans ma circonscription, il y a plusieurs cas où le ministre pourrait et devrait intervenir. Je voudrais savoir dans quel cas il est effectivement intervenu pour des raisons humanitaires.